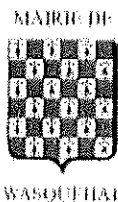


ARRÊTÉ N° ARR2020 – 102

Département de Nord

Arrondissement de Lille

Canton de Croix



Le Maire de la ville de Wasquehal ;
Vu la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;
Vu le Code Pénal ;
Vu l'article R610-5 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route et notamment les Articles R 411-3, R411-4 et R411-8, R417-10,
Vu nos divers arrêtés portant réglementation de la Circulation ;
Considérant les travaux de réparation de l'ouvrage d'art par la société Infrapôle Nord pour le compte de la SNCF,

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte et arrêtée avec circulation alternée par feux tricolores en cas de nécessité, au droit des travaux situés :

**Pont rail Avenue de Flandre
Entre le 34 et 36 dans le sens Lille vers Roubaix**

ARTICLE 2

Le stationnement des véhicules de toute nature sera **interdit au droit des travaux.**
Une déviation piétonne sera mise en place.

ARTICLE 3

La vitesse des véhicules de toute nature sera limitée à 30Km/h au droit des travaux

ARTICLE 4

Les travaux seront réalisés du **Mardi 28 Juillet au Mercredi 29 Juillet 2020 entre 8h00 et 17h00.**

ARTICLE 5

Les prescriptions de la métropole Européenne de Lille, précisées par l'accord technique préalable fixant les conditions d'exécution des travaux, reçu par vos services, seront respectées.
Les prescriptions seront applicables dès la mise en place des panneaux de signalisation, installés 48 heures avant la date des travaux par Infrapole, 449 Avenue Willy Brandt 59777 Euralille.

ARTICLE 6

Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix et Monsieur le chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Président de la M.E.L.
- Monsieur le Directeur de la Société ILEVIA
- Monsieur le Directeur de la Société ESTERRA
- SDIS 59 – Groupement 2
- Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix

Wasquehal, le 07 Juillet 2020

Stéphanie DUCRET
Maire de WASQUEHAL
Conseillère Métropolitaine
Conseillère Régionale
Conseiller Métropolitain

